

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000105

Séance du vendredi 17 novembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 10.1), Mme Martine BULTOT (jusqu'au rapport 2.5), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 2.6), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 10.2), Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au rapport 10.1), Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT (jusqu'au rapport 2.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 10.1), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU (jusqu'au rapport 2.3), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 10.2) **Beure :** M. Pierre JACQUET **Boussières :** M. Michel POULET **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Champagny :** M. Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 2.2) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 10.1) **Deluz :** M. Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** M. Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN, M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Annick CHARPY **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Bernard GUYON (jusqu'au rapport 3.1), Mme Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne WY SOCKI).

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** M. Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claire CASENOVE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise FELLMANN, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Sébastien MAIRE, M. Jacques MARIOT, M. Bruno MEDJALDI, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Frédérique MOZER, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST **La Vèze :** M. Philippe CHANAU **Larnod :** Mme Martine BERGIER **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN **Mamirolle :** M. Dominique MAILLOT **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** M. Jacques TERVEL **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** M. Claude BULLY **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GUINCHARD (jusqu'au rapport 10.1), D. TETU (à partir du rapport 2.4), L. LABORIE, B. LAMBERT, A. MENETRIER, F. MONNEUR, J.-C. ROY (à partir du rapport 10.2), C. TISSIER (jusqu'au rapport 10.1), P. CHANEY, B. ASTRIC, J. SEITZ, D. MAILLOT, J.-P. MARTIN, C. BULLY.

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BOURQUE, B. FALCINELLA, J. PANIER, B. CYPRIANI, J.-L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 10.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 2.4), F. BRANGET, J. ROSSELOT, C. LIME, D. BAUD, J.-C. CHEVAILLER (à partir du rapport 10.2), F. PRESSE (jusqu'au rapport 10.1), P. JACQUET, M. POULET, G. BAULIEU, J.-H. BAUER, D. ROLET, M. SCHNAEBELE.

Objet : Programmation de projets communaux dans le cadre du fonds «Centres de village»

Programmation de projets communaux dans le cadre du fonds «Centres de village»

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 204.824	Solde avant cette opération : 126 194 € Montant de l'opération : 124 630 € Solde après cette opération : 1 564 €

Résumé :

Six projets ont précédemment été subventionnés au titre du fonds « Centres de village » pour 2006 (communes de Mamirolle, Deluz, La Vèze, Montfaucon, Mazerolles le Salin et Chauenne). Cinq projets supplémentaires sont proposés pour validation : les projets d'Avanne-Aveney (subvention de 45 000 €), Tallenay (9 195 €), Thisse (26 103 €), Chaudefontaine (16 318 €) et Pelousey (28 014 €). Cette programmation permet de répondre à l'ensemble des sollicitations 2006, sans dépasser l'enveloppe de 250 000 € consacrée au dispositif pour l'exercice.

Dans le cadre du projet d'agglomération, le Grand Besançon a mis en place en 2004 un fonds de soutien aux communes dans l'objectif d'encourager la valorisation patrimoniale et touristique des centres de villages. Ce soutien financier permet la mise en oeuvre d'aménagements qualitatifs au coeur des communes. Il porte sur les études comme sur les travaux, selon des taux de subvention variables en fonction de la taille et de la richesse fiscale des communes, le total de subvention CAGB étant plafonné à 60 000 € par projet.

Ce fonds « Centres de village » est doté pour 2006 de 250 000 €. Six projets ont d'ores et déjà été subventionnés en 2006 lors des Conseils précédents. Cinq nouveaux projets sont proposés ci-dessous, pour un montant total pour l'exercice 2006 de 248 436 €. L'ensemble des projets en instance pour 2006 peut ainsi être traité dans le cadre de l'enveloppe attribuée.

Le projet de réfection de la tuilerie de Vaire-le-Petit, dont les travaux seront lancés mi 2007, ne fait pas partie de la présente programmation, mais sera traité début 2007 au titre du prochain exercice.

La programmation 2006 atteste de la réussite du fonds « Centres de village », comme en témoigne la montée en charge du dispositif : 3 projets aidés en 2004, 8 en 2005 et 11 en 2006. L'intervention communautaire a souvent permis de déclencher des opérations ou de leur donner plus d'ampleur avec un traitement plus qualitatif. Les perspectives 2007 permettent à ce jour d'envisager une programmation globalement comparable à celle de 2006.

I. Rappel : projets déjà programmés en 2006

En 2006, 6 projets ont déjà été subventionnés :

Projet	Etude / Travaux	Subventions en €
Rénovation du lavoir de Mamirolle	Travaux	2 551
Aménagement du Parc urbain de Deluz	Travaux	18 202
Création du centre urbain de La Vèze	Travaux	12 955
Requalification de la rue de l'Aqueduc à Montfaucon	Travaux	31 924
Aménagement de l'espace public de Mazerolles le Salin	Travaux	37 536
Aménagement du centre de village de Chauenne	Travaux	20 638
Total programmation effectuée au 01/09/06		123 806

Délibération du vendredi 17 novembre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. Projets soumis à programmation complémentaire :

Les projets suivants sont proposés pour la programmation 2006 complémentaire. Ils sont détaillés dans les fiches pages suivantes.

Projet	Etude / Travaux	Subventions en €
Création d'une nouvelle centralité et développement des liaisons douces à Avanne-Aveney	Travaux	45 000
Création d'une nouvelle centralité à Tallenay	Travaux	9 195
Aménagements paysagers de la traversée à Thise	Etudes & travaux	26 103
Valorisation du centre urbain de Chaudfontaine	Etudes & travaux	16 318
Restructuration de la traversée de Pelousey	Travaux	28 014
	Total	124 630

MM. TAILLARD, GAGNEPAIN, SIFFERLIN, PRALON et Mme CHARPY ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'octroi d'une subvention sur travaux pour le projet de « création d'une nouvelle centralité et développement des liaisons douces » à Avanne-Aveney à hauteur de 33 % du reste à charge de la commune, plafonnée à 60 000 € et minorée de la subvention perçue sur les études de 15 000 €, soit 45 000 €,
- l'octroi d'une subvention sur travaux pour le projet de « création d'une nouvelle centralité » à Tallenay à hauteur de 40 % du reste à charge de la commune soit 9 195 €,
- l'octroi d'une subvention sur études et travaux pour le projet d'« aménagements paysagers de la traversée » à Thise à hauteur de 50% du montant des études et 25 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 26 103 €,
- l'octroi d'une subvention sur études et travaux pour le projet de « valorisation du centre urbain » à Chaudfontaine à hauteur de 50% du montant des études et 40 % du reste à charge de la commune pour les travaux, soit 16 318 €,
- l'octroi d'une subvention sur travaux pour le projet de « restructuration de la traversée » à Pelousey à hauteur de 33 % du reste à charge de la commune, soit 28 014 € (confirmation de la décision de principe du Bureau du 9 juin 2006)

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



J. Croquer
Le Président

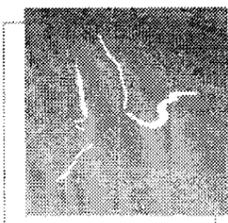
Rapport adopté à l'unanimité :

Reçu le 30 NOV. 2006

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Création d'une nouvelle centralité et développement de liaisons douces à Avanne-Aveney

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune d'Avanne-Aveney

Secteur : Sud-Ouest

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de l'aménagement d'un espace central reliant Avanne et Aveney, qui comprend : la création d'une aire de jeux, d'un ensemble de parcs et jardins, la réalisation d'une fontaine, la mise en place de mobilier urbain, ainsi que la réalisation d'une piste cyclable, d'un terminal de bus, d'espaces piétons et le réaménagement du carrefour routier.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : les aménagements éligibles sont la création d'une aire de jeux, d'un ensemble de parcs et jardins, la réalisation d'une fontaine et la mise en place de mobilier urbain. Ils se situent au centre du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : le projet s'inscrit dans le cadre du fonds « Centres de village », les aménagements prévus étant destinés à créer un véritable lieu de convivialité et à valoriser le patrimoine naturel local.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
	Avanne-Aveney	

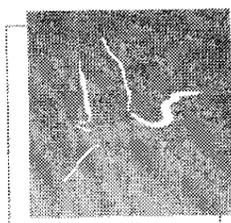
Plan de financement (en Euros HT) :

Montant total des travaux	897 774
Etat ATSR.....	24 834
CG25 lignes traditionnelles.....	42 300
Syded	32 000
Restant à charge de la commune	798 640 € HT, soit 89%
Montant subventionnable (HT)	348 093
Restant à charge de la commune	89%, soit 309 803
CAGB : 33% du restant à charge plafonné à 60 000€ moins la subvention perçue en 2006 sur ce projet pour la partie études de 15 000€ :	soit 45 000

La subvention de la CAGB s'élève à 45 000 €. Elle correspond à 33% du restant à charge de la commune plafonné à 60 000 € moins la subvention perçue en 2006 sur ce projet pour la partie études de 15 000 €. 50% de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux.

Avis de la commission 5 du 25/09/06 : FAVORABLE

Délibération du vendredi 17 novembre 2006
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Création d'une nouvelle centralité à Tallenay

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Tallenay

Secteur : Nord

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de créer un parc public au centre du village comprenant : une aire de jeux pour enfants, une aire de pique nique, un verger pédagogique, des accès piétonniers.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : le projet se situe à l'intersection du centre du village et de lotissements plus récents.

Valorisation patrimoniale et touristique : l'ensemble du projet est éligible au fonds « Centres de village », car tous les aménagements contribuent à la valorisation du patrimoine local et créent un espace de convivialité.

Critère de richesse :

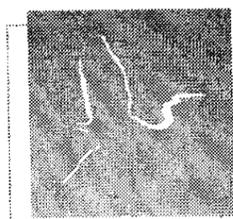
Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
Tallenay		

Plan de financement (en Euros HT) :

Montant total des travaux	31 810
CRFC Lignes traditionnelles	4 772
CG25 lignes traditionnelles.....	4 050
Restant à charge de la commune.....	22 988
CAGB 40%	soit 9 195

La subvention de la **CAGB** correspond à **40%** du restant à charge de la commune, soit **9 195 €**. 50% de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux.

Avis de la commission 5 du 25/09/06 : FAVORABLE



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Restructuration et aménagements paysagers à Thise

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Thise

Secteur : Est

Descriptif des actions menées :

Il s'agit d'aménager la route principale en vue de créer des espaces sécurisés pour les piétons et d'améliorer l'esthétique générale de la traversée par la création de petits espaces publics paysagers.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la part éligible au titre du fonds « Centres de village » correspond à la création d'espaces publics (placette devant l'école) et les aménagements paysagers qui se situent sur la route principale du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : le projet s'inscrit dans le cadre du fonds « Centres de village », les aménagements prévus étant destinés à créer des espaces publics qualitatifs dédiés aux piétons.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
		Thise

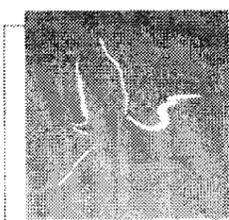
Plan de financement (en Euros HT) :

Montant total de l'opération	1 189 889
Phase programmée en 2006 : Etudes + Travaux	206 668
<u>Etudes</u>	11 357
CAGB	50% soit 5 769
<u>Travaux</u>	195 311
CG25 lignes traditionnelles.....	30 000
Syded	5 700
Restant à charge de la commune	159 611 € HT, soit 82%
Montant subventionnable (HT)	99 192
Restant à charge de la commune	82%, soit 81 337
CAGB :	25% soit 20 334

La subvention de la CAGB s'élève à 26 103 € (5 769 € + 20 334 €). Elle correspond à 50 % du montant des études et 25 % du restant à charge de la commune pour la partie travaux. 50 % de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des factures.

Avis de la commission 5 du 25/09/06 : FAVORABLE

Délibération du vendredi 17 novembre 2006
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit fonds « Centres de village »**

Valorisation du centre urbain à Chaudfontaine

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Chaudfontaine

Secteur : Est

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de restructurer la route principale du village et notamment sa partie centrale au niveau de la mairie, par des aménagements routiers d'une part, mais aussi qualitatifs (mobilier urbain, cheminement enherbé..).

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : le projet éligible au titre du fonds « Centres de village » se situe au centre du village au niveau de la mairie.

Valorisation patrimoniale et touristique : les aménagements prévus (plateaux surélevés, mobilier urbain et cheminement piéton) permettent l'identification du coeur du village par la valorisation de la mairie et du lavoir.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
Chaudfontaine		

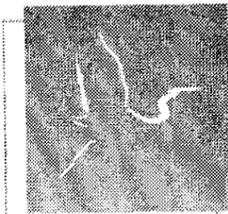
Plan de financement (en Euros HT) :

Montant total de l'opération	-----	109 328,76
<u>Etudes</u>	-----	79 14,38
CAGB	-----	50% soit 3 958
<u>Travaux</u>	-----	101 414,38
CG25 lignes traditionnelles	-----	21 960
Syded	-----	2 104
Restant à charge de la commune	-----	77 350,38€ HT, soit 76%
Montant subventionnable (HT)	-----	40 655
Restant à charge de la commune	-----	76%, soit 30 898
CAGB :	-----	40% soit 12 360

La subvention de la CAGB s'élève à 16 318 € (3 958 € + 12 360 €). Elle correspond à 50 % du montant des études et 40 % du restant à charge de la commune pour la partie travaux. 50 % de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des factures.

Avis de la commission 5 du 25/09/06 : FAVORABLE

Délibération du vendredi 17 novembre 2006
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Restructuration de la traversée à Pelousey

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Pelousey

Secteur : Ouest

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de :

- contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité pour les usagers,
- contribuer à la mise en valeur du patrimoine local (rénovation du lavoir),
- aménager des lieux de convivialité.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la voirie prévue d'être requalifiée est la rue principale du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : les postes pris en compte par le fonds « Centres de village concerne la mise en valeur du patrimoine local et l'aménagement des lieux de convivialité.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
	Pelousey	

Plan de financement (en Euros HT) :

Montant total des travaux	224 782
Etat DGE.....	3 457
CRFC ligne traditionnelle.....	55 667
Etat ATSR.....	16 470
CG25	10 202
Autres	1 383
Restant à charge de la commune	137 603 € HT, soit 61%
Montant subventionnable (HT)	139 167
Restant à charge de la commune	61%, soit 84 892
CAGB	33%, soit 28 014

La subvention de la CAGB correspond à 33 % du restant à charge de la commune, soit 28 014€. Pour mémoire, la commune a bénéficié d'une subvention en 2005 pour la partie études de ce projet de 14 000 €, ce qui porte la subvention CAGB globale études + travaux à 42 014€.

50 % de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 25/09/06 : FAVORABLE

Délibération du vendredi 17 novembre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon